



Rapport d'activité 2003-2004



PREMIER RAPPORT ANNUEL

24 mars 2003 au 31 décembre 2004

Design graphique et révision linguistique :

Centre d'impression numérique et de communications visuelles, **Ville de Montréal**

Photographies : Denis Labine

07.15.125-0 (02-05)

ISBN: 2-7647-0475-5



Le 21 mars 2005

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil municipal de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.114
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal (CIM). Ce document couvre la période du 24 mars 2003, date de la création du conseil, jusqu'au 31 décembre 2004.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, ce premier rapport met surtout l'accent sur la vision du CIM et les principales réalisations qui auront permis de concrétiser ces engagements.

En espérant que le contenu de ce rapport sera à votre satisfaction et répondra aux attentes du conseil municipal de Montréal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,



Anna Campagna



Message de la présidente

Depuis sa toute première réunion, le 1^{er} mai 2003, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a déployé tous ses efforts pour réaliser les objectifs de son mandat. Le succès de ce nouvel organisme consultatif dépendra, en définitive, de sa capacité à évaluer les compétences interculturelles de la Ville et à émettre des recommandations opportunes qui auront pour effet de promouvoir le changement.



Mme Anna Campagna, présidente du CIM

Aucun conseil ne peut jeter la lumière sur des questions interculturelles ou simplement les clarifier, s'il ne possède pas une vision précise de ce que sont les affaires interculturelles. La vision de notre conseil repose sur un idéal, sur le rêve de voir l'avènement d'une ville qui reflète et représente adéquatement la grande diversité ethnoculturelle de ses citoyens. Une ville qui aura intégré cette diversité dans sa culture organisationnelle, dans ses pratiques d'embauche, ainsi que dans ses désirs d'accommodement raisonnable.

Nous rêvons d'une ville qui prendra audacieusement le rôle de chef de file dans la lutte contre le racisme, l'intolérance et l'exclusion sous toutes ses formes. Nous avons la vision d'une ville qui adapte ses services à la diversité ethnoculturelle afin d'assurer l'équité et l'accessibilité pour tous. Nous voyons une ville qui fournit à tous ses employés la formation nécessaire au développement poussé des compétences interculturelles, afin que ceux-ci soient à l'aise avec la diversité et la gèrent efficacement.

Nous avons le plaisir de présenter ce premier rapport d'activité au moment où seront connues les recommandations des comités de travail sur les priorités du CIM en matière d'employabilité, de formation interculturelle et d'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles. Nous sommes persuadés que notre vision pourra se concrétiser par l'instauration de changements nécessaires à l'atteinte de nos objectifs. Nous pouvons aussi nous attendre à ce qu'il y ait une volonté sincère d'amener ces changements.

Le Conseil interculturel de Montréal n'a pas l'autorité d'appliquer des mesures ou d'implanter des politiques pour favoriser le changement. Ce pouvoir est entre les mains des élus. Notre compétence consiste à faire une évaluation équitable, à émettre des recommandations opportunes, à donner des avis et à attendre résolument des changements en faveur de la diversité ethno-



culturelle. Pour cela, nous nous dévouons inlassablement et continuerons de le faire dans les années à venir. Voilà en quoi nous sommes des partenaires du conseil municipal.

Je termine mon message en remerciant tous les membres du CIM qui ont rempli leur mandat et continuent à le faire avec grande diligence et intégrité à l'intérieur du conseil et de ses comités de travail. Comme quelqu'un

me le faisait remarquer récemment, notre défi est impressionnant et nous sommes des bénévoles. Devant cette tâche, toutefois, nous pouvons aller de l'avant ou demeurer inertes. À nous de choisir.

La présidente,

Anna Campagna



Première rangée, de gauche à droite : Mme Ping Wang, membre du CIM; Mme Khatoune Témisjian, membre du CIM; M. Nick Katalifos, second vice-président du CIM; Mme Anna Campagna, présidente du CIM; M. Frantz Benjamin, premier vice-président du CIM; M. Georges S. Berberi, membre du CIM et M. Gilles Gosselin secrétaire.

Deuxième rangée, de gauche à droite : M. Maurice Chalom, de la Direction des affaires interculturelles (DAI); Mme Anca Tismanariu, membre du CIM; Mme Laure Marlie Gédéon, secrétaire d'unité administrative; Mme Aline Malka, conseillère politique aux communautés culturelles; M. Pascual Delgado, membre du CIM; M. Clarence Bayne, membre du CIM; M. Marcel Tremblay, conseiller associé responsable des relations interculturelles et M. Guy Landry, membre du CIM.

Absents lors de la séance de photos : Mme Michelle Serano, Mme Adriana Kotler et M. Mustapha Kachani, membres du CIM.



Mandat

Le Conseil interculturel de Montréal est l'organisme consultatif de la Ville en matière de relations interculturelles. Tel que reconnu par la Charte de la Ville de Montréal, le conseil exerce les fonctions suivantes :

- Il conseille et donne son avis au conseil municipal et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil municipal et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le conseil municipal peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal



tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge de nature à lui permettre de mieux atteindre ses fins.

La création du CIM a été annoncée le 24 mars 2003. Le 8 avril 2003, le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, et la vice-présidente du comité exécutif, responsable des communautés culturelles, Mme Francine Senécal, ont présenté les quinze membres du premier Conseil interculturel de Montréal au public et aux médias.

Composition

Le CIM est composé de quinze membres qui, à l'exception du poste de la présidence, sont bénévoles. Sa composition, en date du 31 décembre 2004, est la suivante :

La présidente :

Mme Anna Campagna, directrice générale du Centre Génération Emploi;

Le premier vice-président :

M. Frantz Benjamin, commissaire et membre du Comité exécutif de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;



Le second vice-président :

M. Nick Katalifos, directeur de l'École Général Vanier, Commission scolaire English Montréal;

Les autres membres du CIM :

- M. Clarence Bayne, directeur du programme de deuxième cycle en administration et en administration du sport (DIA/DSA) à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia;
- M. Georges S. Berberi, directeur de développement chez CLIC import export inc. et vice-président du Carrefour des communautés du Québec;
- M. Pascual Delgado, agent de développement à l'Alliance des Communautés Culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux (ACCÉSSS);
- M. Mustapha Kachani, directeur du Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'île;
- Mme Adriana Kotler, urbaniste et directrice du Centre des arts juïques de la scène à Montréal;
- M. Guy Landry, directeur général de la Société du patrimoine d'expression du Québec;
- Mme Michelle Serano, directrice générale de l'Académie Yéshiva Yavné, une école privée membre de l'Association des écoles juives de Montréal;

- Mme Khatoune Témisjian, coordonnatrice du Centre de langues patrimoniales de l'Université de Montréal;
- Mme Anca Tismanariu, directrice de la formation continue à la Régionale des ingénieurs de Montréal;
- Mme Ping Wang, conseillère en adaptation sociale et coordonnatrice du programme expérimental sur le jeu excessif à la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre.

Par suite des derniers départs de membres réguliers du conseil, en novembre et en décembre 2004, deux postes demeurent à pourvoir. Par ailleurs, M. Maurice Chalom, de la Direction des affaires interculturelles (DAI), représentant du directeur général de la Ville de Montréal, participe aux assemblées du CIM sans droit de vote. Enfin, M. Marcel Tremblay, conseiller associé responsable des relations interculturelles, est invité à chaque assemblée, comme le fut Mme Francine Sénécal, vice-présidente du comité exécutif, au moment où elle exerçait cette responsabilité.

À sa création, le CIM comptait parmi ses membres, Mme Rivka Augenfeld et M. Frederico Fonseca qui ont tous deux complété leur mandat. Au cours de la dernière année, Mmes Yasmina Chouakri, Darline Raymond et Marie McAndrew ont également complété leur mandat. Les membres du CIM profitent de cette occasion pour remercier ces personnes qui ont généreusement accepté de



mettre leurs compétences au service de leur ville.

Enfin, la Direction du greffe assure le soutien administratif et professionnel du CIM. Mme Laure Marlie Gédéon agit à titre de secrétaire d'unité administrative. M. Fadi Harouny a occupé le poste de secrétaire-recherchiste au cours de la première année. M. Gilles Gosselin occupe actuellement cette fonction.

Cadre juridique et budgétaire

Le Conseil interculturel de Montréal existe en vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal (articles 83.1 à 83.10). Parmi celles-ci, mentionnons qu'en vertu de l'article 83.4, le conseil municipal détermine, par règlement, le nombre de personnes constituant le CIM, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, le mode de remplacement de ses membres, les règles de régie interne et de fonctionnement ainsi que la procédure à suivre lors de ses assemblées.

Le règlement 02-044 sur le Conseil interculturel de Montréal détermine ainsi sa composition, les qualités requises pour les membres, les règles d'assemblées et l'éthique des membres ainsi que les activités du conseil prévoyant, entre autres, que le conseil soumette au début de chaque année au conseil municipal son programme annuel d'activités. Ce programme tient compte des champs d'intérêt du conseil et de ceux de l'administration municipale dans le domaine des relations interculturelles. Les membres

sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard des relations interculturelles, de façon à refléter la composition de la société québécoise et, en particulier, montréalaise.

Par ailleurs, le règlement 02-045 sur le montant minimal des sommes mises annuellement à la disposition du Conseil interculturel de Montréal prévoit qu'un montant de 220 000 \$ est attribué au conseil afin de lui permettre d'exercer ses fonctions. De plus, le conseil de la Ville a adopté un règlement sur la rémunération du président du Conseil interculturel de Montréal dont le montant est fixé à 10 000 \$ par année. Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés. Le conseil de la Ville peut affecter aux fonctions du conseil interculturel tout employé de la Ville qu'il désigne. Le trésorier de la Ville ou l'adjoint qu'il désigne est d'office trésorier du CIM. L'exercice financier du conseil interculturel coïncide avec celui de la Ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers du conseil et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil de la Ville.

La gouvernance du CIM est assurée par son comité exécutif qui comprend la présidente et les deux vice-présidents. Le comité exécutif traite également de la stratégie du CIM, notamment en ce qui concerne les relations avec les communautés ethnoculturelles, les questions urgentes, les prises de position publiques et le plan de communication.



Enfin, au moins une fois l'an, le Conseil interculturel de Montréal rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif de la Ville. À cette occasion, le conseil interculturel peut faire au conseil municipal toute recommandation.

Vision et programme d'activités

Dès la première assemblée du CIM, en mai 2003, les membres ont exprimé une vision commune de leur mandat en soulignant



Boulevard Saint-Laurent, angle avenue des Pins 1932, Ville de Montréal-Gestion de documents et archives (VM94-Z13)

qu'aborder la question de la diversité ethnoculturelle à Montréal, c'est tracer la trajectoire de cette ville cosmopolite qui a accueilli des femmes et des hommes de différentes origines. Ces femmes et ces hommes ont façonné cette ville sur tous les plans. Pour les membres du CIM, aborder cette question c'est aussi regarder de manière attentive toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et

aux lieux de décision, et au respect de la diversité dont les questions touchant à la discrimination et l'intolérance.

...l'immigration continue à jouer un rôle croissant dans le développement socio-économique de la ville.

Tout comme les communautés ethnoculturelles établies depuis bien longtemps à Montréal, l'immigration continue à jouer un rôle croissant dans le développement socio-économique de la ville. Les dernières vagues d'immigration sont d'ailleurs plus diversifiées que les premières suivant les pays d'origine et les pratiques religieuses des nouveaux arrivants. La mise en place du CIM s'inscrit donc dans un contexte où les enjeux autour des affaires municipales débordent le cadre de la simple gouvernance. La réorganisation municipale en cours a suscité de nouveaux questionnements sur le rôle et la place du citoyen dans sa ville et dans son arrondissement. Les membres des communautés ethnoculturelles qui ont contribué à l'essor et au développement de la métropole sont aussi partie prenante de ces enjeux autour de l'avenir de Montréal.

Les membres du CIM, conscients de leur mandat, se sont donc engagés de manière que :

1. La Ville de Montréal ressemble à ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle sur tous les plans, notamment celui de l'embauche. Le CIM s'attend à ce que la Ville adopte une politique



d'embauche qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale.

2. La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles.
3. La Ville de Montréal s'enrichit de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel.
4. La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes formes de racisme et d'exclusion.

Pour concrétiser cette vision et faire en sorte qu'elle inspire toutes les politiques, pratiques et procédures de la Ville, les membres ont indiqué que la coopération des décideurs politiques et de chaque service et direction de la Ville était essentielle.

Par ailleurs, lors de l'élaboration de son programme d'activités 2004, le CIM s'est fixé les priorités suivantes :

1. Renforcer ses relations entre, d'un côté, son comité exécutif et ses comités de travail, et de l'autre, le comité exécutif de la Ville, le bureau du maire, le directeur général et les services municipaux concernés directement par les priorités du CIM, comme l'équité en emploi,

l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles, la lutte contre toutes formes de racisme et de discrimination ainsi que la formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité;

2. Consolider sa structure organisationnelle et relationnelle à l'intérieur de la Ville;
3. Lancer son plan d'action général à la suite du dépôt des plans d'action de ses comités dans leurs champs respectifs;
4. Développer son plan et ses outils de communication;
5. Lancer son programme de stage pour les jeunes universitaires issus des communautés ethnoculturelles;
6. Lancer son programme de séminaires où des conférenciers de marque traiteront des relations interculturelles. Ce programme de nouvelles visions sur l'interculturalisme vise à la fois les membres du CIM, les élus et les cadres de direction de la Ville;
7. Établir des relations de collaboration et de liaison avec les leaders et les notables des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à Montréal ainsi qu'avec les médias communautaires;
8. Établir des relations de collaboration avec d'autres partenaires clés dans les quartiers et arrondissements de Montréal à forte concentration de résidents issus



des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles;

9. Établir des relations de collaboration et d'échange avec d'autres comités consultatifs sur les relations interculturelles.

Les comptes rendus des assemblées

Depuis sa création, le CIM a tenu dix-huit (18) assemblées régulières, soit sept (7) en 2003 et onze (11) en 2004. Parmi les principaux sujets traités, il convient de souligner les interventions suivantes :

En mai 2003, lors de la première assemblée, les membres du CIM ont établi leurs priorités concernant l'équité en emploi, la situation des femmes immigrantes et réfugiées, les collaborations à établir avec les autres grandes villes dans le domaine de l'interculturalisme ainsi que les mesures à envisager pour assurer la visibilité du CIM. En juin 2003, un membre a participé, avec les chefs de délégation du Sommet de Montréal, au bilan concernant les projets mis en chantier depuis la dernière année. Le conseil a également tenu sa première rencontre avec le maire et le directeur général de la Ville. Enfin, un représentant du CIM a participé à un groupe de travail sur la création du Conseil des Montréalaises.

En juillet 2003, le CIM a présenté son plan d'action comportant quatre dossiers prioritaires sur l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique municipale : l'adaptation

des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles, la lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance et la formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité. En septembre 2003, le CIM a mis en place quatre comités de travail chargés de donner suite aux priorités établies. De plus, un membre a participé à la consultation sur les orientations et les politiques de l'État québécois en matière d'accueil et d'intégration des immigrants. Enfin, un représentant du CIM a participé au programme de rencontres et d'échanges avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme et la discrimination raciale. En octobre 2003, des représentants du CIM

...les membres du CIM ont établi leurs priorités concernant l'équité en emploi, la situation des femmes immigrantes et réfugiées, les collaborations à établir avec les autres grandes villes...

ont participé au forum organisé par le Comité des femmes des communautés culturelles de la Fédération des femmes du Québec sur les facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes immigrantes sur le plan de la participation civique.

En janvier 2004, le CIM a désigné un comité spécial chargé d'étudier l'énoncé de politique culturelle de la Ville de Montréal. En février 2004, le CIM s'est doté d'une liste de conférenciers en matière d'interculturalisme et a mis en place une procédure permettant



d'assurer le traitement des questions urgentes. Les membres ont également fait valoir leur avis concernant le mémoire de la Ville présenté dans le cadre de la consultation québécoise sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. En mars 2004, le CIM a déposé ses recommandations concernant l'énoncé de politique culturelle de la Ville de Montréal. En mai 2004, le CIM a établi les modalités relatives à la tenue d'une demi-journée de sensibilisation et d'échanges sur la diversité ethnoculturelle à l'intention des élus et des cadres de direction de la Ville.

En août 2004, le CIM a présenté ses commentaires sur l'énoncé d'orientation concernant le projet de politique sur le patrimoine. En octobre 2004, le CIM a adopté les rapports des comités sur la formation interculturelle et l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles. Le CIM a également mis en place un comité

En octobre 2004, le CIM a adopté les rapports des comités sur la formation interculturelle et l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles.

chargé d'étudier le projet de politique sur le patrimoine. En décembre 2004, le CIM a adopté le rapport du comité sur le programme d'accès à l'égalité avant de mandater un comité de travail chargé d'en produire une synthèse.

Tout au long de ce premier exercice d'activités, le Conseil a tenu différentes séances de formation et d'échanges portant, entre autres, sur l'équité en emploi, les dispositions législatives entourant la création du conseil d'agglomération et autres dispositions concernant la réorganisation territoriale. Une rencontre avec les représentants du Comité Québec-Israël a également été organisée en novembre 2004 alors qu'une rencontre avec le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a dû être reportée en 2005.

Avis et autres objets d'étude

En vertu des dispositions prévues à la Charte et au règlement du conseil, le CIM rend compte de ses décisions ou des avis qu'il donne au conseil municipal ou au comité exécutif par l'adoption de résolution. Les objets suivants regroupent les principaux avis transmis ou déposés au cours de la dernière année.

L'avis sur l'énoncé de politique culturelle

En janvier 2004, le CIM a formé un comité de travail sur l'énoncé de politique culturelle. Au terme de ces travaux, le CIM estimant que la Ville de Montréal a un rôle de premier plan à jouer afin d'assurer à tous ses citoyens le droit de participer activement à la vie sociale, économique et culturelle, et considérant que la culture est un instrument d'expression, de rapprochement interculturel et de développement, a recommandé à la Ville de Montréal :



1. D'inclure dans le document qu'elle prépare sur sa politique culturelle assez d'exemples et de faits tangibles illustrant jusqu'à quel point Montréal est déjà le produit d'un métissage et qu'elle a toujours été pluriculturelle;



2. De s'assurer que sa politique culturelle reflète véritablement les caractéristiques démographiques de Montréal;
3. De s'assurer que les communautés ethnoculturelles sont équitablement représentées au sein de toutes les instances ayant trait à la culture;
4. De ne pas limiter le financement, dans le domaine de la culture, aux organismes des communautés ethnoculturelles et de s'assurer que, dans l'ensemble des institu-

tions, groupes et activités culturelles qu'elle soutient, la représentation d'artistes de toutes origines est assurée;

5. De faire un effort particulier pour s'assurer que les minorités visibles possèdent les moyens de contribuer aux arts, à la culture et à la qualité de vie dans tous les arrondissements de Montréal;
6. De tenir compte de la diversité ethnoculturelle de Montréal dans l'ensemble des lieux de diffusion culturels, et principalement dans les maisons de la culture et le réseau de bibliothèques.

L'avis sur l'énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine

Lors de l'assemblée du 5 août 2004, les membres du CIM ont fait valoir leurs premiers commentaires à la suite de la présentation de l'énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine par un représentant du groupe-conseil chargé d'en élaborer le contenu. D'entrée de jeu, les membres ont convenu d'adresser au responsable politique de ce projet une demande spécifique voulant que le plus grand nombre de représentants des communautés ethnoculturelles soient informés du contenu de ce document et invités à transmettre leur point de vue lors des audiences publiques.

Quant au contenu de cet énoncé, les membres du CIM ont fortement appuyé l'idée de mettre en valeur la nouvelle notion de patrimoine immatériel en développant des exemples



concrets susceptibles de mieux en expliquer le contenu. Dans ce contexte, l'inventaire et la mise en valeur des archives et les traditions orales, qui constituent la mémoire collective des groupes ethnoculturels, devraient figurer parmi les priorités. Le succès des premières cliniques de mémoire organisées par le Centre d'histoire de Montréal auprès des communautés hongroise et haïtienne a été cité comme modèle et source d'inspiration. Enfin, les membres du CIM ont insisté sur l'importance du rôle de la Ville dans le développement des relations avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé.

L'avis sur le projet de politique sur le patrimoine

Dans le cadre d'un exercice de consultation publique, les membres du CIM ont convenu de former un groupe de travail chargé d'étudier la nouvelle politique sur le patrimoine et de formuler un avis au comité exécutif et au conseil municipal. Les travaux de ce comité ont débuté le 6 décembre dernier et le rapport du comité devrait être transmis au début de l'année 2005.

Les autres objets d'étude

En vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville, le Conseil interculturel peut, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal ou du comité exécutif, former des comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières.

Dans le but de concrétiser leur vision, les membres du CIM ont ainsi mis en place

quatre comités chargés d'étudier les thèmes suivants :

1. L'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. L'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles;
3. La lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance;
4. La formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité.

Au cours de ces travaux, il a été convenu de faire de la lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance un thème transversal aux thèmes des autres comités. La lutte contre toutes formes de racisme



Le maire Gérald Tremblay lors de l'ouverture de la demi-journée de sensibilisation et d'échanges.



et de discrimination s'est donc intégrée dans les travaux des trois autres comités.

Par ailleurs, au centre de cet exercice, le comité sur la formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité a constaté que le modèle développé par la Ville dans ce secteur

méritait d'être actualisé pour mieux répondre aux défis et aux enjeux actuels. C'est donc dans ce contexte que fut organisée *une demi-journée de sensibilisation et d'échanges sur la diversité ethnoculturelle à l'intention des élus et des cadres de direction de la Ville de Montréal.*

Parmi les thèmes de discussion, un conférencier a fait valoir l'expérience développée par la Ville de Toronto en vue de gérer les questions liées à la diversité ethnoculturelle. D'autres exposés ont porté sur les problématiques sociales et démographiques de l'immigration avec un accent particulier axé sur la question de l'employabilité, unanimement reconnue comme la clé de

l'intégration des communautés, et de l'instauration d'un véritable sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

En ouvrant les travaux de cette demi-journée, la présidente du CIM a fait le bilan du chemin parcouru par l'organisme depuis sa création et les autres comités de travail profitèrent également de cette tribune pour présenter l'état d'avancement de leurs travaux. Enfin, cette rencontre fut l'occasion pour le maire de la Ville de Montréal de réitérer son engagement à l'effet de permettre l'intégration de 1000 nouvelles personnes issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi, soit les autochtones, les femmes, les membres des minorités ethniques et les membres des minorités visibles parmi les employés municipaux, et ce, sur une période de trois ans.

Au terme de leurs travaux, ces trois comités ont donc déposé leur rapport en formulant des commentaires et des recommandations. Un rapport synthèse de ces travaux est en préparation et sera d'abord transmis au maire avant d'être rendu public.

Le comité sur le plan de communication

Le CIM a entamé le développement d'un plan de communication et formé un comité *ad hoc* à cette fin. Une approche à long terme sera développée de façon professionnelle et s'appuiera sur des recommandations précises quant à la façon d'aborder les médias. Il y aura également des recommandations que le CIM soumettra à la Direction des communications



et des relations avec les citoyens à la Ville de Montréal.

À court terme, le plan de communication vise à assurer au CIM, autant que possible, l'accès aux médias afin de faire connaître son mandat. Dans un premier temps, l'accent est mis sur les médias communautaires. Ensuite, viendra le tour des journaux de quartier et, enfin, celui des médias « mainstream ». L'accès aux médias aidera le CIM à promouvoir sa vision de Montréal.

Le CIM dispose également d'une page de présentation et d'un courriel à l'intérieur du site Internet et intranet de la Ville de Montréal. La création d'un site Internet est en voie de réalisation. Enfin, le CIM participe à la confection d'une liste d'intervenants dans le domaine des relations interculturelles. Cette liste devra éventuellement s'ajouter au système de gestion des contacts et des événements actuellement en préparation à la Direction du greffe, Division des commissions et comités du conseil.

Les autres activités des membres du CIM

En plus des tâches liées à leurs fonctions, les membres du CIM participent régulièrement à différents colloques, forums et congrès dont les thèmes ou les objets d'étude touchent le mandat du conseil. À titre d'exemple, mentionnons la participation de la présidente à la Conférence Métropolis dont les travaux ont été tenus à Genève, en Suisse, du 27 septembre au 1^{er} octobre 2004. Cette

présence d'un membre du CIM aura été l'occasion de jeter les bases d'un projet visant l'organisation d'un atelier portant sur le rôle des comités consultatifs dans le domaine des relations interculturelles lors de la prochaine conférence Métropolis à Toronto en 2005.

Parmi d'autres événements auxquels ont participé les membres du CIM, signalons le Sommet sur la démocratie participative à Montréal, le congrès organisé par la Société de développement communautaire (SODEC) sur la participation des communautés ethnoculturelles à la vie municipale; *la diversité culturelle à Montréal/enjeux pour les communautés culturelles*, organisé par le Conseil des arts de Montréal; la consultation régionale ministérielle sur l'offre de service en matière d'accueil et d'intégration des immigrants tenue par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration; la Semaine québécoise des rencontres interculturelles ainsi que différents forums locaux organisés par des organismes du milieu.

La présidente a également participé à des réunions de travail avec le Conseil des relations interculturelles du Québec (CRI) dans le but de développer un projet sur les équivalences des diplômes obtenus à l'étranger, de même que des questions liées à la recherche d'emploi, la francisation et l'intégration dans la société d'accueil. Un membre a participé au débat sur la place des communautés ethnoculturelles dans la nouvelle ville organisé par l'Association pour l'éducation



Inauguration de la place de la Roumanie le 18 septembre 2004

interculturelle du Québec (APEIQ). Par ailleurs, les membres du CIM ont des échanges et participent à des rencontres qui leur sont proposées par les organismes du milieu, telle l'invitation qui leur fut adressée d'assister à une exposition de photos organisée par le Comité Québec-Israël, intitulée *À travers le regard de l'Autre*, visant à témoigner d'une coopération quotidienne entre jeunes juifs et arabes issus de villages voisins.

Parmi d'autres activités publiques, le CIM a souligné, par voie de résolution, différentes initiatives de la ville dont celle concernant de nouveaux parcs ou de nouvelles places publiques mettant en évidence l'apport des communautés ethnoculturelles. À cet égard, mentionnons l'inauguration du parc Toussaint-Louverture, situé dans le parc des Habitations Jeanne-Mance, afin d'honorer la mémoire de celui qui fut le meneur de la révolte haïtienne, en 1791, contre l'esclavage ou encore l'ouverture de la place de la Roumanie, située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'angle des rues Roy et Sowell.

Enfin, le comité exécutif du CIM a amorcé une réflexion à la suite des événements survenus à l'école juive Talmud Torah. La participation du CIM à cet égard vise à proposer des stratégies d'intervention permettant de faire avancer la lutte contre le racisme et l'intolérance et contrer l'exclusion. Dans ce contexte, le CIM a fait valoir ses commentaires concernant la mise sur pied d'un projet de prévention de la discrimination raciale dans le cadre des opérations des bibliothèques de la Ville de Montréal et poursuivra cette réflexion avec la direction de l'école et d'autres représentants de la communauté juive.



Le Conseil interculturel de Montréal

En bref...

■ La composition

Le conseil interculturel de Montréal (CIM) est composé de quinze membres nommés par le conseil municipal qui désigne parmi eux un président et un ou deux vice-présidents. Pour devenir membre du conseil, toute personne doit manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles, avoir une connaissance des enjeux municipaux, participer de façon active à la vie montréalaise dans les secteurs économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel et faire preuve de disponibilité.

La durée maximale du mandat des membres du CIM est de trois ans. Ce mandat ne peut être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois. La nomination ou le remplacement d'un membre du CIM ne peuvent être faits qu'à la suite d'un appel de candidatures publié dans les médias couvrant le territoire de la ville.

Le conseil municipal peut affecter aux fonctions du conseil tout employé de la Ville qu'il désigne. Le directeur général de la Ville ou son représentant dûment délégué participe aux assemblées du conseil interculturel sans droit de vote.

Il conseille et donne son avis au conseil municipal et au comité exécutif...

■ Le mandat

Le Conseil interculturel de Montréal est l'organisme consultatif de la Ville de Montréal dans le domaine des relations interculturelles et, à ce titre, il exerce les fonctions suivantes :

Il conseille et donne son avis au conseil municipal et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville. Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil municipal et au comité exécutif. Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles. Enfin, il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.



■ Principales réalisations

Parmi les principales réalisations du CIM en 2003-2004, mentionnons :

- La mise en place de comités de travail chargés de donner suite aux priorités établies dans son plan d'action portant notamment sur l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique municipale, l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles et la formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité.
- L'organisation d'une demi-journée de sensibilisation et d'échanges sur la diversité ethnoculturelle à l'intention des élus municipaux et des cadres de direction de la Ville à partir de différents thèmes portant, entre autres, sur l'immigration, la gestion de la diversité à travers les différents mandats de la ville et de ses arrondissements ainsi que les défis du

« vivre ensemble » dans la grande métropole. Au terme de cet événement, il a été convenu que cette initiative du CIM sera reprise sur une base annuelle et suivant des thématiques à déterminer.

- Divers avis dont celui sur l'énoncé de politique culturelle de la Ville de Montréal invitant, entre autres, l'administration municipale à orienter ce projet en fonction des caractéristiques démographiques de Montréal et donner aux communautés ethnoculturelles les moyens de contribuer aux arts, à la culture et à la qualité de vie. Un avis sur l'énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine soulignant, entre autres, l'importance de faire ressortir l'apport des communautés ethnoculturelles au patrimoine montréalais.

■ Principales réalisations (suite)

...l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles...

■ Requêtes et suggestions

Si vous êtes intéressé par les questions relatives aux relations interculturelles, ou si vous avez besoin de plus amples renseignements, contactez nous :

Conseil interculturel de Montréal (CIM)
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-126
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514 872-9888
cim@ville.montreal.qc.ca

Télécopieur : 514 872-9964
ville.montreal.qc.ca/cim

